

Directives à l'attention des services de soins à domicile COVID-19

État au 9 novembre 2020

Les présentes directives complètent les recommandations de l'OFSP en précisant les spécificités, ou les exigences, du canton du Valais. Par ailleurs, **elles complètent le document « COVID-19 : mesures à prendre par les organisations de soins et d'aide à domicile (OSAD) », que nous vous demandons d'appliquer.**

Pour toute question relative au domaine de la prévention et du contrôle de l'infection, nous vous remercions de vous adresser aux infirmières PCI de l'ICH 027/603 48 07

1. Personnel assurant des activités essentielles et quarantaine

Des directives spécifiques ont été établies à ce sujet (annexe).

2. Ressources humaines

Nous disposons d'un nombre très restreint de personnels de réserve. Celui-ci sera déployé dans les institutions où la situation sera la plus critique. Vos demandes doivent être adressées à isp-fpg@admin.vs.ch.

Pour les demandes d'intervention de la PC, nous vous informons que seules les demandes adressées à pci-ssp@admin.vs.ch seront considérées.

3. Structure de soins de jour et de nuit (SSJN)

Pour votre information, les structures de soins de jour et de nuit ont dû limiter leur capacité d'accueil à 10 bénéficiaires par jour au maximum.

4. Lits de court séjour

L'offre de court séjour par les EMS reste valable (selon la situation sanitaire de l'EMS) et peut offrir une solution de répit pour les personnes dont le maintien à domicile serait difficile.

Une quarantaine de 10 jours sera demandée lors de l'admission.

5. Statistiques

La transmission des statistiques pour les CMS, OSAD et infirmier indépendant est obligatoire. Nous vous prions de les adresser selon le modèle défini lors de la première vague au CMS de votre région les lundi et jeudi avant 9 heures.

Le GVCMS les transmet au SSP avant 10H00 à l'adresse suivante : covid-19-stat@admin.vs.ch.

Nous vous prions de respecter les délais de livraison des données.

6. Liens

Institut Central des Hôpitaux :

<https://extranet.institutcentral.ch/fr/maladies-infectieuses/prevention-et-contrôle-d-infections/>